

AR Prefecture

063-216301747-20230922-2023\_09\_01-DE  
Reçu le 02/10/2023

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal  
de la commune de GRANDVAL

\* \* \* \* \*

Séance du 22 septembre 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
en exercice : 11  
qui ont pris part à la délibération : 7  
Votes Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 13 septembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDVAL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Didier FOURT, Maire.

Présents : Didier FOURT, Jocelyne MORRETTA, Gwenaëlle CARRIER, Thierry SAUREL, Simon GEILER, Stéphane CLAUD, Pierre CHANTELAUZE.

Excusés : Hans KETTING, Bernard REY, Éric ZIMMER.

Absents : Dominique DELORD.

Secrétaire de séance : Jocelyne MORRETTA

Délibération n°2023-09-01 :

**Objet** : Section des Imberdis : Destination coupe de bois de l'exercice 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de l'ONF d'entretenir la parcelle 6U, section des Imberdis, et précise que le marquage des arbres aura lieu le mardi 26 septembre 2023.

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2024, les destinations suivantes :

**MISE SUR LE MARCHÉ (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :**

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition
Section Imberdis GRANDVAL	6 U	5 ha 91	Irrégulier	Bloc et sur pied

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire,  
après dépôt en Sous-Préfecture,  
Publication et notification.

Fait à Grandval, le 25 septembre 2023

Le Maire,  
Didier FOURT



La secrétaire de séance,  
Jocelyne MORRETTA